



L'ACTUALITÉ

LES GME : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ET DE POSITIONNEMENT POUR LES PETITES ENTREPRISES

La constitution d'un groupement momentané d'entreprises est, sans conteste, un moyen pour les petites entreprises de préserver et de développer leur accès aux marchés. C'est pourquoi la CAPEB a œuvré pour le dépôt d'une proposition de loi et pour le développement d'une application facilitant ces GME.

Les marchés où les entreprises artisanales du bâtiment doivent intervenir à plusieurs sont bien plus nombreux qu'on ne le pense, que ce soit pour assumer dans des délais raisonnables un gros chantier ou bien pour réaliser des travaux qui impliquent plusieurs corps d'état, comme c'est le cas pour les salles de bains, l'aménagement de combles ou la transformation d'un garage en studio, pour ne citer que ces exemples.

Seulement voilà, la solidarité entre les entreprises cotraitantes qui caractérise un GME est très souvent un frein à ce mode de travail coopératif. Les artisans du bâtiment préfèrent, de ce fait, se grouper de manière informelle pour contourner cette obligation.

C'est la raison pour laquelle la CAPEB a développé une application, le GME 3 clics, qui permet, justement, aux entreprises artisanales du bâtiment de se grouper sans devoir être solidaires entre elles.

L'outil permet à nos adhérents (et aux non adhérents qui le souhaitent) de bénéficier d'une réelle visibilité en figurant dans l'annuaire des entreprises susceptibles d'apporter des chantiers ou de prendre connaissance

de ceux qui sont proposés par d'autres, et donc de trouver des marchés de proximité à partager avec des entreprises également de proximité. L'appli permet ainsi de bénéficier de cette vitrine et également de constituer facilement un groupement avec des collègues en tant que de besoin et en toute sécurité grâce aux contrats juridiques intégrés dont le renseignement est facilité car guidé par l'intelligence artificielle.

Parallèlement, l'appli fait l'objet d'une communication soutenue. Un dossier complet sur les GME et l'appli a été réalisé ce mois-ci par [Zepros](#). Un stand d'information sera installé au sein de l'exposition organisée dans le cadre des Rencontres des Métiers du Bâtiment de Bordeaux les 25, 26 et 27 juin pour informer les artisans sur les opportunités qu'elle peut leur ouvrir. Plusieurs supports de communication et d'appropriation de l'appli ont été réalisés pour en favoriser l'utilisation et le déploiement (flyer, tuto, vidéo de présentation, CPE, livret d'accompagnement). Nous avons par ailleurs décidé de présenter l'appli au concours The Awards organisé par Batimat pour valoriser les innovations des exposants.

Au-delà de l'application qui est, aujourd'hui, le seul moyen pour les entreprises de cotraiter en groupement sans solidarité juridique entre elles, la CAPEB œuvre depuis des mois pour obtenir une révision législative permettant de graver dans le marbre cette possibilité. Ce point faisait partie intégrante de nos propositions au Gouvernement pour permettre au plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment de contribuer à la massification des travaux de rénovation énergétique. Nous avons convaincu les Ministres Béchu et Kasbarian d'agir en ce sens et ils l'ont fait en déposant une proposition de loi par l'intermédiaire du groupe Renaissance.

Ce texte, qui propose une large expérimentation, pendant deux ans et sur tous les chantiers de rénovation de ces GME dénués de solidarité juridique entre entreprises, sera examiné le 12 juin en commission des affaires économiques puis le 18 juin en séance publique. Le Président Jean-Christophe Repon a été auditionné à ce sujet le 28 mai dernier par le rapporteur Guillaume Vuilletet, député du Val d'Oise, mais il est absolument essentiel que toutes les CAPEB départementales se mobilisent auprès de leurs

RÉSEAU

RETOUR SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 30 ET 31 MAI 2024

Le Président Jean-Christophe Repon a ouvert les travaux du Conseil d'administration par une minute de silence en mémoire de Pierre-Jean Combes et Olivier Piquet, Secrétaires généraux du Réseau qui nous ont quittés dernièrement.

Il a ensuite fait un tour complet des Affaires publiques, évoquant les discussions en cours avec les cabinets ministériels et les administrations pour faire évoluer le RGE et MaPrimeRénov', la proposition de loi qui a été déposée pour répondre à deux de nos demandes : l'encouragement aux GME et l'encadrement de la sous-traitance. Il a également été question du Pacte de confiance que le Ministre Guillaume Kasbarian souhaite signer avec l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique dans le courant du mois de juin, l'objectif étant de « positiver » et d'encourager massivement la réalisation de travaux. La CAPEB souhaite que ce Pacte intègre plus explicitement plusieurs propositions qu'elle porte afin de préparer au mieux l'avenir des dispositifs concernés.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné puis validé le plan d'action proposé pour le déploiement de la marque Handibat et qui vise notamment à clarifier et à sécuriser la gouvernance de HB Développement, à renforcer sa structure et à accélérer le développement de la marque au regard de la mise en place de MaPrimeAdapt'.

Un point complet a été fait sur les Rencontres des Métiers du Bâtiment tant du côté des partenaires qui nous accompagneront au sein de l'exposition, que du nombre de délégués inscrits et dont le Conseil d'administration a jugé qu'il pouvait encore être amélioré. Une accentuation de la communication est d'ores et déjà prévue pour faire venir le plus grand nombre d'artisans à cet événement.

Les membres du Conseil ont aussi pu prendre connaissance des premiers préparatifs liés à la participation de la CAPEB aux WorldSkills et au Salon International du Patrimoine, mais également, dans la perspective du salon Batimat, des actions de promotion d'ores et déjà envisagées avec RMC et



les « Pros de la Réno ». L'action que la CAPEB déploie en parallèle de l'U2P pour mobiliser les artisans du bâtiment et sensibiliser les parlementaires aux enjeux de la représentativité patronale a également été présentée.

À ce sujet, un état des lieux des dossiers de candidature a été présenté, la date limite de dépôts étant le 12 juin. Le Conseil d'administration a également évoqué la prochaine assemblée générale de l'APNAB qui se tiendra le 11 juin.

Au registre des questions de Compétences et de Formation, un point a été présenté concernant le lancement des travaux sur la qualité de la formation et de l'apprentissage par le Haut-Commissaire à l'enseignement et à la formation professionnels.

Un retour sur les débats du Conseil des Professions a été fait et notamment sur la proposition de constituer un groupe de travail pour travailler à l'utilisation des matériaux bio et géo sourcés ainsi que sur l'engagement d'une réflexion sur un DPE ou équivalent adapté au bâti ancien.

Les questions internes au Réseau ont conclu ce Conseil d'administration : le compte rendu du dernier COPIL CAP CAPEB, un point sur le financement des CAPEB régionales, le budget révisé, les évolutions internes au fonctionnement de la Confédération, et les désignations aux mandats de représentation.

COMMUNICATION

→ PATRIMOINE : APPEL À TÉMOIGNAGES !

Nous le savons tous, les artisans du bâtiment sont en première ligne lorsqu'il s'agit de restaurer et d'entretenir le bâti ancien.

Les occasions de le rappeler sont particulièrement nombreuses cette année et nous souhaitons pouvoir le faire en nous appuyant sur des témoignages et des exemples de votre quotidien.

Si vous participer d'une manière ou d'une autre aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins qui se tiennent du 21 au 23 juin, merci de penser à nous en informer pour que nous puissions relayer vos initiatives, qu'il s'agisse de démonstrations, de journées portes ouvertes, d'expositions ou de toutes autres actions !

Le thème choisi pour ces Journées 2024 est l'eau. Les ouvrages associés ne manquent pas : moulins, lavoirs, ponts, barrages, puits, écluses, fontaines, aqueducs, canaux, phares, abreuvoirs...

Nous sommes preneurs de vos photos, qu'elles aient été prises avant, pendant ou après les travaux de restauration ! D'avance, un grand merci à vous !



MÉTIERS

→ THIERRY TOFFOLI RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MAÇONNERIE ET DU CARRELAGE

Les conseillers professionnels et le Président des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage se sont réunis la semaine dernière.

Ils ont apporté la touche finale à la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB qui se tiendront à Bordeaux du 25 au 27 juin prochains. Ils ont ensuite fait le point sur la rénovation des diplômes de la profession et, en particulier, sur le BTS Bâtiment et le CAP Construction Béton Armé. Il a aussi été question de l'activité de la rocaille et notamment des initiatives prises par la CAPEB Creuse dans ce domaine.

Thierry Toffoli et les conseillers ont, par ailleurs, dressé un état des lieux des études métiers conduites avec l'IRIS-ST puis ils ont passé en revue l'ensemble des dossiers techniques en cours. Pour la maçonnerie, il s'agit de la révision du NF DTU sur les enduits, le groupe de travail de l'AQC sur le drainage périmétrique et celui sur les balcons, l'élaboration du guide sur l'assainissement non collectif, les actualités du patrimoine, la mise en place d'un groupe de travail inter métiers au sein de la CAPEB concernant l'utilisation des matériaux bio et géosourcés. Du côté carrelage, les discussions ont porté sur le groupe de travail sur la traçabilité, sur les Règles professionnelles relatives aux sols extérieurs, sur les douches zéro ressaut et enfin, sur les Cahiers de Prescriptions Techniques pour le carrelage en rénovation dans les locaux classés P4 et P4S.

SOCIAL

→ ACCIDENTS DU TRAVAIL : L'INSPECTION DU TRAVAIL CIBLE LES TPE DU BTP

Le nombre de décès résultant d'un accident du travail reste élevé dans notre pays. Le sujet mobilise les Pouvoirs publics comme les organisations de salariés qui, fin avril, ont demandé à la Ministre du Travail de prendre des mesures pour mieux prévenir ces accidents.

Le phénomène se pose avec une acuité particulière dans le BTP où les occasions de chutes de hauteur sont nombreuses et sont la cause d'un accident du travail mortel sur cinq.

Pourtant, les professionnels ont parfaitement conscience de ces risques très graves et la dernière enquête menée à ce sujet par l'OPPBTM le montre une fois encore. Elle dévoile aussi que les trois quarts des professionnels interrogés se sont déjà trouvés face à une chute de hauteur, concernant l'un de leurs salariés ou eux-mêmes.

L'étude permet de constater que la victime d'une chute de hauteur est le plus souvent salariée en CDI dans une TPE-PME, qui travaille sur des chantiers de rénovation chez des particuliers, réalise une courte intervention et chute de moins de trois mètres. Et les trois quarts des accidents ont lieu dans des entreprises de moins de 50 salariés.

Les professionnels prennent le plus souvent des précautions pour éviter les chutes, mais pas systématiquement.

L'OPPBTM, qui a déjà mené plusieurs campagnes de sensibilisation sur le sujet, renouvelle l'exercice pour mobiliser le plus grand nombre de professionnels : des affiches, un film et trois podcasts sont destinés à les alerter. Une boîte à outils est mise à leur disposition sur le site de l'OPPBTM pour sensibiliser leurs salariés.

De son côté, l'Inspection du Travail entame en ce mois de juin une campagne de contrôle ciblée sur les TPE du BTP dans lesquelles sont survenus des accidents du travail avec arrêt dans les deux dernières années et résultant d'une chute (hauteur ou plain-pied), mais aussi des risques liés aux manutentions manuelles et à l'utilisation de l'outillage main.

700

C'EST LE NOMBRE DE PERSONNES QUI MEURENT CHAQUE ANNÉE SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL



L'objectif est bien évidemment d'inciter les employeurs à tirer les conséquences des accidents du travail qui se sont produits dans leurs ateliers ou sur leurs chantiers et à respecter leurs obligations en matière de santé sécurité au travail. Les contrôles pédagogiques porteront plus particulièrement sur l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention permettant d'éviter la répétition d'un accident.

→ LE SCOOP INFO DE MAI : LES AIDES FINANCIÈRES À LA PRÉVENTION

L'assurance maladie propose aux petites entreprises des subventions pour les aider à financer leurs actions de prévention des risques professionnels.

L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELLS
Agré ensemble, protéger chacun

Caisse régionale Ile-de-France

Vous avez un projet d'investissement pour améliorer les conditions de travail de vos salariés ?

MODE D'EMPLOI

Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour vous accompagner dans cette démarche de prévention des risques professionnels.

Ces subventions couvrent l'acquisition d'équipements et de matériels, mais aussi des formations. Une enveloppe budgétaire dédiée est fixée pour trois ans. La période en cours vient de débuter et court jusqu'en 2027.

Cette enveloppe intègre plusieurs types de subvention visant des risques distincts : la « subvention prévention des risques ergonomiques » liés aux manutentions aux postures, aux vibrations, etc, l'aide « TOP BTP » pour le travail en hauteur et l'hygiène sur les chantiers, l'aide « RPS Accompagnement » destinée aux actions de prévention des risques psychosociaux en entreprise (stress, surcharge de travail, épuisement professionnel, etc), l'aide « Risque chimique équipements »

pour prévenir l'exposition à tout type de polluants, la subvention « Amiante » pour réduire l'exposition aux fibres toxiques, celle liée au « Captage peinture en menuiserie » qui vise les actions de prévention contre les agents chimiques, et enfin, une aide dédiée à la « Prévention métiers du bâtiment indépendants » qui couvre notamment le champ des chutes de hauteur et les TMS.

Le Scoop Info présente l'ensemble de ces aides.

L'enveloppe n'étant pas extensible (premiers arrivés premiers servis), nous ne pouvons qu'encourager nos adhérents à se manifester rapidement pour en bénéficier !

[Pour plus d'informations, téléchargez le guide](#)

RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE EN EURE-ET-LOIR

Coralie Gasselina a pris ce 3 juin la succession d'Anne-Laure Grattepanche au Secrétariat général de la CAPEB Eure-et-Loir. Elle garde l'adresse mail "direction@capeb28.fr" et le portable 07 62 20 30 43. Nous lui souhaitons la bienvenue !





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a évoqué les Questions de la Société civile organisée au Gouvernement sur l'Europe. Il a examiné la note de cadrage de la Commission temporaire « Intelligence Artificielle », sujet qui, associé à l'environnement, pourrait faire l'objet non plus d'une étude mais d'un prochain projet d'avis. La Commission Travail et Emploi du CESE a examiné mercredi son projet de contribution au Rapport annuel sur l'état de la France 2024. Les membres de la Commission ont par ailleurs été invités à un retour d'expériences sur la saisine « Mobiliser les acteurs de l'emploi et du travail pour réussir la planification écologique ».

MATIGNON

Le Président Jean-Christophe Repon a été reçu mardi par le Chef du pôle social de Matignon pour lui rappeler les enjeux de la représentativité patronale pour les TPE, en particulier dans le bâtiment.

PARTENARIATS

Ce mardi, le Président de la CAPEB était accompagné du Président des Métiers de la Peinture et de la Décoration Sylvain Fornès pour signer avec Pascal Tisseyre, Président de PPG AC France, le renouvellement de la convention de partenariat conclu en 2021.



Depuis, l'IRIS-ST s'est joint au partenariat dans le but d'améliorer les conditions de travail des artisans. Le partenariat renouvelé accorde ainsi une place conséquente aux questions environnementales et en particulier à la gestion des déchets et au recyclage des déchets de peinture. Il vise également à sensibiliser les professionnels aux solutions de nettoyage économes en eau et respectueuses de l'environnement et à celles qui permettent d'améliorer la qualité de l'air. Bref, il s'agit de favoriser l'innovation durable au sein des entreprises artisanales du bâtiment et de soutenir leurs dirigeants dans leurs initiatives pour préserver l'environnement. [Voir notre communiqué de presse ici.](#)

RÉSEAU

Le Président confédéral avait invité l'ensemble du Réseau à participer à une visioconférence ce mardi 4 juin pour faire un état des lieux de notre action syndicale sur deux sujets majeurs pour les entreprises artisanales du bâtiment et la CAPEB. Tout d'abord, il s'agissait d'évoquer les derniers échanges avec les Ministres Béchu et Kasbarian sur la mise en œuvre effective des arbitrages annoncés le 8 mars à propos du RGE et de MaPrimeRénov' et également de souligner l'impérieuse nécessité de mobiliser tous les parlementaires pour qu'ils adoptent la proposition de loi visant à expérimenter les GME sans solidarité, proposition de loi qui découle directement de ces arbitrages. La visioconférence a également permis au Président confédéral de présenter le plan d'action de la CAPEB, dans le sillage de l'U2P, pour obtenir une représentativité patronale juste et équitable et faire en sorte que la voix des petites entreprises compte dans le dialogue social. Là encore, il est fondamental que chaque élu de la CAPEB alerte ses parlementaires. Nous aurons l'occasion de revenir prochainement sur ce sujet majeur.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P avait lieu ce jeudi. Il a commencé par commenter les annonces du Gouvernement concernant la nouvelle réforme de l'assurance chômage puis s'est penché sur les avant-projets des statuts-types des U2P territoriales. Il a ensuite fait le point sur l'action de communication engagée pour sensibiliser les artisans, commerçants et professionnels libéraux à la nécessité d'obtenir un changement des règles de la représentativité patronale. La réunion a également permis de revenir sur le rapprochement entre le FAFCEA et le FIFPL et de déterminer les représentations de l'U2P dans diverses instances.

ÉLUS LOCAUX

Le Président Jean-Christophe Repon devait recevoir ce vendredi matin le Maire adjoint de Marseille Pierre-Marie Ganozzi, avec la présidente et le Secrétaire général de la CAPEB 13. Il s'agissait d'évoquer le plan Marseille en Grand et les actions de la ville pour rénover ses écoles avec le soutien de l'État. Une occasion de défendre la place des artisans dans l'accès aux marchés publics face à l'organisation de MGP sur ces marchés, qui bloquent les artisans dans la commande publique.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral devait se réunir ce 7 juin pour revenir sur les échanges entre le Président confédéral et les ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian vendredi dernier, détailler également l'action de mobilisation et de lobbying que nous conduirons à compter du 17 juin pour faire bouger les lignes concernant la représentativité patronale. Le Bureau devait également évoquer le rendez-vous à Matignon concernant ce même sujet et faire un point d'étape sur l'évolution du site artisans du bâtiment by capeb.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

parlementaires pour que chacun d'entre eux prenne conscience de l'enjeu pour l'accès des petites entreprises aux marchés.

Le GME est, politiquement, un élément essentiel pour démontrer que les petites entreprises sont capables de s'organiser pour répondre aux marchés. C'est aussi une solution économique et un moyen de préserver l'indépendance et l'autonomie des

entreprises tout en leur permettant d'accéder à des marchés de plus grande importance.

Il est nécessaire de convaincre les parlementaires que c'est un modèle d'avenir qui permettra aux entreprises de mieux travailler ensemble pour répondre plus massivement aux enjeux de notre société, qu'il s'agisse de rénovation énergétique, de confort, ou d'accessibilité. Le GME est un

moyen également de dynamiser le marché de la rénovation énergétique et, donc, de consommer l'enveloppe budgétaire consacrée à MaPrimeRénov'.

Les enjeux économiques et politiques des GME sont majeurs pour nos petites entreprises, ne nous y trompons pas!